

Première Synthèses

Informations

LA RÉMUNÉRATION DANS LES ENTREPRISES EN 2006 :

la construction plus dynamique que l'industrie et le tertiaire

En 2006, dans le secteur privé et semi-public, la rémunération brute mensuelle d'un salarié à temps complet s'élève en moyenne à 2 583 euros (+2,7 % par rapport à 2005) et le salaire moyen net de tous prélèvements à 1 941 euros (+2,0 %). La hausse du salaire net moyen est plus forte pour les cadres et les professions intermédiaires que pour les autres catégories socioprofessionnelles. L'écart de salaire net moyen entre les hommes et les femmes à temps complet reste stable. En 2006, une femme gagne en moyenne 18,9 % de moins qu'un homme.

Le salaire net moyen des salariés à temps complet augmente plus fortement dans les entreprises de 10 salariés ou plus (+2,0 %) que dans les entreprises de 1 à 9 salariés (+1,7 %). Il est légèrement plus dynamique dans la construction (+2,4 %) que dans l'industrie (+2,3 %) et le tertiaire (+1,8 %). Les hausses les plus fortes sont enregistrées dans les industries des composants électriques et électroniques (+4,7 %) et dans le secteur de l'eau, du gaz et de l'électricité (+4,4 %). Agrégées selon la grille des conventions regroupées pour l'information statistique (CRIS), les branches professionnelles qui offrent les rémunérations moyennes les plus élevées sont celles des banques, établissements financiers et assurances.

En 2006, dans le secteur privé et semi-public, un salarié à temps complet a perçu, en moyenne, une rémunération brute de 2 583 euros, en hausse de 2,7 % par rapport à 2005 et un salaire net de 1 941 euros, en hausse de 2,0 % (tableau 1) (1). La progression plus faible du salaire net s'explique en partie par la hausse de certaines cotisations sociales en 2006 : les taux des cotisations d'assurance vieillesse ont augmenté de 0,1 point, ceux des cotisations d'assurance chômage de 0,04 point et ceux des cotisations pour la retraite complémentaire des tranches B et C des cadres de 0,2 point. Cependant, d'autres éléments ont pu contribuer à creuser cet écart. En effet, la rémunération brute intègre l'ensemble des éléments de rémunération, fixes ou non : salaire de base, rémunération pour heures supplémentaires ou complémentaires, primes et indemnités, mais aussi, entre autres, les sommes versées au titre de la participation ou de l'intéressement. En revanche, le salaire net de tous prélèvements correspond au salaire net fiscal. Il ne comprend pas la participation, ni l'intéressement lorsqu'il est placé sur un plan d'épargne entreprise (encadré 1).

En 2006, la hausse des prix à la consommation (y compris tabac) a été moindre qu'en 2005 : +1,6 % en moyenne annuelle contre +1,8 % en 2005 (graphique 1). Ainsi, pour les salariés à temps complet, la hausse de pouvoir d'achat s'élève à 1,0 % en moyenne pour la rémunération brute et à 0,4 % pour le salaire net contre respectivement 1,1 % et 1,0 % en 2005 [1].

(1) Les évolutions des rémunérations moyennes entre 2005 et 2006 et par catégorie socioprofessionnelle des salariés ont déjà été publiées par l'Insee [1]. Cette étude les rappelle brièvement et détaille plus spécifiquement ces évolutions par taille d'entreprise, secteur d'activité et branches professionnelles.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE
ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES,
DE LA FAMILLE
ET DE LA SOLIDARITÉ

Tableau 1

Rémunérations mensuelles des salariés à temps complet par catégorie socioprofessionnelle en 2005 et 2006

	Rémunération brute			Salaire net		
	En 2005 (en euros)	En 2006 (en euros)	Évolution sur un an (en moyenne annuelle, en %)	En 2005 (en euros)	En 2006 (en euros)	Évolution sur un an (en moyenne annuelle, en %)
Cadres (*).....	5 051	5 174	2,4	3 777	3 855	2,1
Professions intermédiaires.....	2 552	2 627	2,9	1 925	1 966	2,1
Employés.....	1 751	1 791	2,3	1 340	1 361	1,6
Ouvriers.....	1 839	1 884	2,5	1 403	1 423	1,4
Ensemble.....	2 516	2 583	2,7	1 903	1 941	2,0

(*) Y compris chefs d'entreprise salariés.

Lecture : en 2006, un cadre à temps complet a perçu en moyenne 3 855 euros nets par mois, soit 2,1 % de plus qu'en 2005.

Champ : ensemble des salariés à temps complet des entreprises du secteur privé et semi-public, France entière.

Source :
Insee, Dads.

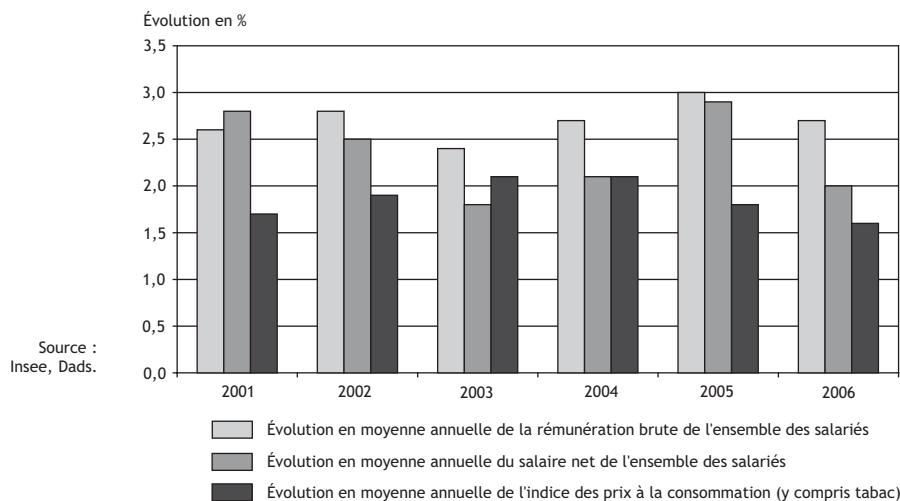
Une conjoncture plus favorable aux cadres et aux professions intermédiaires

En 2006, le salaire net des ouvriers à temps complet a augmenté en moyenne de 1,4 % (tableau 1) et celui des employés de 1,6 %, en retrait par rapport à 2005 (3,4 % et 3,2 % respectivement). Ces catégories socioprofessionnelles comptent une part importante de salariés rémunérés au SMIC dont le relèvement au 1^{er} juillet 2006 (+3,05 %) a été moindre que celui du 1^{er} juillet 2005 qui achevait le mouvement de convergence des différents minima salariaux issus de la réduction du temps de travail (+5,5 %). Cette moindre revalorisation a contribué au ralentissement de la progression de leurs rémunérations.

Pour les cadres et les professions intermédiaires, la hausse du salaire net s'est établie à 2,1 %, en retrait par rapport à 2005 (3,8 % et 2,8 % respectivement). Cette moindre progression s'explique en partie par une évolution des primes et autres compléments de rémunération moins favorable qu'en 2005. En effet, pour ces catégories professionnelles, l'évolution des rémunérations brutes moyennes est très proche de celle du salaire mensuel de base (SMB) (2) en 2006 alors qu'elle était très supérieure en 2005 (tableau 1) [2].

(2) Le salaire mensuel de base (SMB) ne comprend ni les primes, ni les heures supplémentaires. Il s'agit d'un salaire brut, avant déduction des cotisations sociales et avant versement des prestations sociales. Il correspond généralement au montant inscrit sur la première ligne de la fiche de paie du salarié.

Graphique 1
Évolutions moyennes annuelles des rémunérations et des prix à la consommation depuis 2001

Source :
Insee, Dads.

Lecture : en 2006, la rémunération brute moyenne d'un salarié à temps complet a augmenté de 2,7 % et le salaire net de 2,0 % tandis que les prix à la consommation ont augmenté de 1,6 %.

Champ : ensemble des salariés à temps complet des entreprises du secteur privé et semi-public, France entière.

L'écart de salaire entre les hommes et les femmes est stable

En 2006, une femme salariée à temps complet dans le secteur privé et semi-public a perçu en moyenne un salaire net mensuel de 1 686 euros, inférieur de 18,9 % à celui d'un homme (tableau 2). Cet écart est de -5,6 % chez les employés et de -12,1 % pour les professions intermédiaires. Il est beaucoup plus marqué parmi les cadres et les ouvriers : respectivement -23,1 % et -16,9 %.

Entre 2005 et 2006, les disparités de salaire net moyen entre

les femmes et les hommes se sont réduites pour les employés (-0,6 point), catégorie où les femmes sont particulièrement présentes. En revanche, l'écart a augmenté pour les cadres (+0,4 point) et les ouvriers (+0,7 point). Pour l'ensemble des salariés, l'écart de salaire net entre les femmes et les hommes est resté stable.

Des salaires plus élevés dans les grandes entreprises

En 2006, le salaire net moyen des salariés à temps complet a augmenté plus rapidement dans les entreprises de 20 à 49 sala-

Tableau 2
Écart de rémunérations mensuelles femmes-hommes par catégorie socioprofessionnelle pour les salariés à temps complet en 2006

	Rémunération brute mensuelle (en euros)			Salaire net mensuel (en euros)			Écart de salaire net femmes/hommes (en %)
	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	
Cadres *.....	5 174	4 282	5 505	3 855	3 161	4 112	23,1
Professions intermédiaires.....	2 627	2 437	2 754	1 966	1 817	2 066	12,1
Employés.....	1 791	1 764	1 849	1 361	1 336	1 416	5,6
Ouvriers.....	1 884	1 598	1 931	1 423	1 211	1 457	16,9
Ensemble.....	2 583	2 251	2 759	1 941	1 686	2 076	18,9

Source : Insee, Dads.

* Y compris chefs d'entreprise salariés.

Lecture : en 2006, le salaire net mensuel d'une femme salariée à temps complet s'est élevé à 1 686 euros, soit 18,9 % de moins que celui d'un homme à temps complet.

Champ : ensemble des salariés à temps complet des entreprises du secteur privé et semi-public, France entière.

Tableau 3
Rémunérations mensuelles des salariés à temps complet par tranche de taille d'entreprise en 2005 et 2006

	Rémunération brute			Salaire net		
	Montant mensuel en 2005 (en euros)	Montant mensuel en 2006 (en euros)	Évolution sur un an (en moyenne annuelle, en %)	Montant mensuel en 2005 (en euros)	Montant mensuel en 2006 (en euros)	Évolution sur un an (en moyenne annuelle, en %)
De 1 à 9 salariés.....	2 115	2 168	2,5	1 614	1 642	1,7
De 10 à 19 salariés.....	2 319	2 372	2,3	1 762	1 797	2,0
De 20 à 49 salariés.....	2 419	2 495	3,2	1 833	1 885	2,9
De 50 à 99 salariés.....	2 464	2 522	2,4	1 856	1 894	2,0
De 100 à 249 salariés.....	2 551	2 609	2,3	1 914	1 947	1,7
De 250 à 499 salariés.....	2 623	2 680	2,2	1 961	1 990	1,5
500 salariés ou plus.....	2 770	2 851	2,9	2 096	2 136	1,9
Ensemble.....	2 516	2 583	2,7	1 903	1 941	2,0

Source : Insee, Dads.

Lecture : en 2006, un salarié à temps complet d'une entreprise de 10 à 19 salariés a perçu en moyenne 1 797 euros nets par mois, soit 2,0 % de plus qu'en 2005.

Champ : ensemble des salariés à temps complet des entreprises du secteur privé et semi-public, France entière.

riés (+2,9 %) que pour l'ensemble des entreprises (+2,0 %, tableau 3). Avec une hausse de 1,7 %, l'évolution des salaires dans les entreprises de moins de 10 salariés a été moins favorable qu'en 2005 (+3,4 %). Dans ces entreprises, 24 % des salariés à temps complet ont bénéficié de la revalorisation du SMIC au 1^{er} juillet 2006 contre 8 % dans les entreprises de 10 salariés ou plus [3]. La moindre vigueur des hausses de salaires dans ces entreprises par rapport à 2005 s'explique donc en partie par la moindre revalorisation du SMIC en 2006 qu'en 2005.

Le salaire net mensuel d'un salarié à temps complet est d'autant plus élevé qu'il travaille dans une entreprise de taille importante : 2 136 euros dans une entreprise de 500 salariés ou plus, 1 797 euros dans une entreprise de 10 à 19 salariés et 1 642 euros en moyenne dans une entreprise de 1 à 9 salariés (tableau 3).

Encadré 1

LES DADS : SOURCE STATISTIQUE POUR MESURER LA RÉMUNÉRATION DES SALARIÉS

Le niveau des rémunérations est calculé à partir des informations issues des déclarations annuelles de données sociales (DADS) que les entreprises adressent à l'administration. Les résultats sont issus de l'exploitation du sondage au 12^{ème} des déclarations de 2005 et 2006. Les données sont définitives pour 2005 et semi-définitives pour 2006. Les évolutions étudiées ici portent sur les salariés à temps complet du secteur privé et semi-public. Sont exclus les salariés du secteur agricole, les agents de la fonction publique d'Etat, les agents des collectivités territoriales et des hôpitaux publics.

La rémunération brute correspond à l'intégralité des traitements, salaires, appointements et commissions de base perçus par le salarié, avant toute déduction des cotisations obligatoires à la charge du salarié. Elle intègre les primes et gratifications, la rémunération des heures supplémentaires ou complémentaires, les indemnités de congés payés et indemnités compensatrices de congés non pris, les avantages en nature imposables, les frais professionnels, le supplément familial, les contributions patronales à des régimes complémentaires ou supplémentaires de retraite ou de prévoyance, les indemnités de mise à la retraite ou de licenciement pour la partie qui excède les montants conventionnels ou légaux, les sommes versées au titre de l'intéressement (placé ou non sur un plan d'épargne), les sommes versées au titre de la participation.

Le salaire net est calculé à partir du salaire net fiscal disponible dans la DADS. Il est net de toutes cotisations sociales, y compris CSG et CRDS. Il ne comprend pas la participation ni la fraction des indemnités de licenciement non imposables. Il comprend l'intéressement, sauf si ce dernier est placé sur un plan d'épargne entreprise.

Afin de tenir compte du fait que certains salariés ne sont employés qu'une partie de l'année, les effectifs sont convertis en années-travail *au prorata* de leur durée de présence. Les salaires sont rapportés à cette durée pour le calcul des moyennes. Par exemple, un salarié ayant travaillé durant six mois et ayant perçu 10 000 euros compte pour 0,5 année-travail rémunérée à 20 000 euros par an.

Une hausse plus dynamique dans la construction

L'activité dans la construction est restée dynamique et la hausse des salaires nets y a atteint 2,4 % en 2006 [4]. Toutefois, la construction fait toujours partie des secteurs qui offrent les rémunérations les plus faibles avec 1 690 euros nets en moyenne.

En 2006, le salaire net mensuel des salariés à temps complet a augmenté de 2,3 % en moyenne dans l'industrie après 2,7 % en 2005 (tableau 4), dans un contexte où l'emploi non intérimaire

dans l'industrie (hors construction) a diminué de 1,7 % [5]. Dans les industries agroalimentaires, le salaire net progresse de 1,7 %. Dans l'industrie automobile, secteur où la production et l'emploi fléchissent, la hausse est de 2,3 % [6].

En revanche, la hausse des salaires nets est forte dans les industries des composants électriques et électroniques (+4,7 %), dans le secteur de l'eau, du gaz et de l'électricité (+4,4 %), dans la pharmacie, parfumerie et entretien (+3,5 %) et dans la production de combustibles et carburants (+3,3 %). Dans ces

secteurs, la hausse de la rémunération brute a été encore plus favorable, comprise entre 4,3 % et 6,6 % (tableau 4). L'augmentation du SMB n'y dépassant pas 3,7 %, la progression des rémunérations a été favorisée par l'augmentation des autres composantes : primes, indemnités et épargne salariale. En 2006, l'énergie est restée le secteur industriel le plus rémunérateur avec 2 695 euros nets mensuels pour les salariés à temps complet. Le salaire net a atteint 2 877 euros pour les salariés des entreprises produisant des combustibles et des carburants.

Tableau 4
Rémunérations mensuelles des salariés à temps complet par secteur d'activité en 2005 et 2006

Activité économique (NES16, NES36)	Rémunération brute			Salaire net		
	Montant mensuel en 2005 (en euros)	Montant mensuel en 2006 (en euros)	Évolution sur un an (en moyenne annuelle, en %)	Montant mensuel en 2005 (en euros)	Montant mensuel en 2006 (en euros)	Évolution sur un an (en moyenne annuelle, en %)
Ensemble.....	2 516	2 583	2,7	1 903	1 941	2,0
EB : Industries agricoles et alimentaires (B0).....	2 166	2 221	2,6	1 624	1 652	1,7
EC : Industrie des biens de consommation (C1 à C4).....	2 731	2 822	3,3	2 029	2 080	2,5
C1 : Habillement, cuir	2 051	2 124	3,5	1 564	1 602	2,4
C2 : Édition, imprimerie, reproduction	2 907	2 982	2,6	2 195	2 245	2,2
C3 : Pharmacie, parfumerie et entretien	3 473	3 647	5,0	2 503	2 591	3,5
C4 : Industries des équipements du foyer	2 255	2 285	1,4	1 681	1 697	1,0
ED : Industrie automobile (D0).....	2 753	2 833	2,9	2 073	2 121	2,3
EE : Industries des biens d'équipement (E1 à E3).....	2 880	2 958	2,7	2 133	2 179	2,1
E1 : Construction navale, aéronautique et ferroviaire ..	3 283	3 405	3,7	2 399	2 457	2,5
E2 : Industries des équipements mécaniques	2 561	2 627	2,5	1 917	1 953	1,8
E3 : Ind. des équipements électriques et électroniques	3 278	3 357	2,4	2 405	2 468	2,6
EF : Industries des biens intermédiaires (F1 à F6)	2 484	2 562	3,1	1 858	1 902	2,4
F1 : Industries des produits minéraux	2 452	2 515	2,6	1 813	1 844	1,7
F2 : Industrie textile	2 101	2 169	3,2	1 597	1 638	2,6
F3 : Industries du bois et du papier	2 309	2 332	1,0	1 733	1 749	0,9
F4 : Chimie, caoutchouc, plastiques	2 680	2 767	3,3	1 998	2 041	2,2
F5 : Métallurgie et transformation des métaux	2 384	2 458	3,1	1 794	1 836	2,3
F6 : Ind. des composants électriques et électroniques	2 714	2 855	5,2	2 020	2 115	4,7
EG : Énergie (G1 et G2).....	3 372	3 533	4,8	2 596	2 707	4,3
G1 : Production de combustibles et de carburants	3 907	4 165	6,6	2 786	2 877	3,3
G2 : Eau, gaz, électricité	3 296	3 438	4,3	2 569	2 681	4,4
EH : Construction (H0)	2 180	2 262	3,7	1 649	1 690	2,4
EJ : Commerce (J1 à J3)	2 319	2 380	2,6	1 750	1 781	1,8
J1 : Commerce et réparation automobile	2 206	2 260	2,5	1 667	1 695	1,7
J2 : Commerce de gros	2 794	2 864	2,5	2 099	2 133	1,6
J3 : Commerce de détail, réparations	1 945	1 998	2,7	1 476	1 504	1,9
EK : Transports (K0)	2 372	2 447	3,2	1 856	1 887	1,7
EL : Activités financières (L0)	3 720	3 883	4,4	2 722	2 823	3,7
EM : Activités immobilières (M0).....	2 653	2 703	1,9	2 009	2 045	1,8
EN : Services aux entreprises (N1 à N4)	2 733	2 766	1,2	2 088	2 101	0,7
N1 : Postes et télécommunications	2 462	2 570	4,4	2 016	2 081	3,2
N2 : Conseil et assistance	3 545	3 641	2,7	2 656	2 719	2,4
N3 : Services opérationnels (*)	1 921	1 902	-1,0	1 469	1 451	-1,3
N4 : Recherche et développement	3 802	3 934	3,5	2 818	2 882	2,3
EP : Services aux particuliers (P1 à P3).....	2 065	2 123	2,8	1 580	1 625	2,8
P1 : Hôtels, cafés et restaurants	1 849	1 909	3,2	1 416	1 457	2,9
P2 : Activités récréatives, culturelles et sportives.....	2 971	3 022	1,7	2 277	2 332	2,4
P3 : Services personnels et domestiques	1 642	1 674	1,9	1 248	1 270	1,8
EQ : Éducation, Santé et action sociale (Q1 et Q2).....	2 117	2 148	1,5	1 605	1 623	1,1
ER : Activités associatives (R2).....	2 350	2 435	3,6	1 788	1 822	1,9
Industrie hors construction (EB à EG)	2 631	2 709	3,0	1 967	2 012	2,3
Tertiaire (EJ à ER)	2 518	2 581	2,5	1 913	1 948	1,8

Source :
Insee, Dads.

(*) Ces données sont à considérer avec prudence compte tenu des effets de structure qui peuvent affecter les informations relatives aux intérimaires dans les DADS d'une année à l'autre.

Lecture : dans le secteur des industries agricoles et alimentaires, un salarié à temps complet a perçu un salaire net mensuel moyen de 1 652 euros en 2006, soit 1,7 % de plus qu'en 2005.

Champ : ensemble des salariés à temps complet des entreprises du secteur privé et semi-public, France entière.

Dans le tertiaire, des évolutions salariales moins favorables qu'en 2005

Dans le tertiaire, le salaire net mensuel a augmenté en moyenne de 1,8 % en 2006 pour les salariés à temps complet contre 3,1 % en 2005 (tableau 4), avec cependant la persistance de disparités sectorielles notables. L'augmentation du salaire net a atteint 3,7 % dans les activités financières et 3,2 % dans les télécommunications. Dans ces secteurs, la hausse de la rémunération brute a été encore plus favorable (+4,4 %). L'évolution du SMB n'y dépassant pas 3 %, la progression des rémunérations est donc, comme dans l'industrie, liée à la hausse des autres composantes : primes, indemni-

tés et épargne salariale. Les salaires ont aussi été dynamiques dans les services aux particuliers où le salaire net a augmenté de 2,8 %.

En revanche, la dynamique salariale a ralenti légèrement en 2006 dans les activités commerciales (+1,8 % en net). L'augmentation a été plus favorable dans le commerce de détail que dans les autres activités du commerce. La progression des salaires nets a aussi été modérée dans les activités immobilières (+1,8 %) et les transports (+1,7 %).

Dans le tertiaire, le secteur le plus rémunérateur est la recherche-développement avec 2 882 euros nets mensuels en 2006, suivi par la finance avec 2 823

euros et les activités de conseil et d'assistance avec 2 719 euros (tableau 4). L'hôtellerie-restauration, les services opérationnels et les services personnels ferment la marche avec respectivement 1 457, 1 451 et 1 270 euros nets mensuels.

Branches professionnelles : de fortes disparités salariales

Pour la première fois en 2006, les salaires peuvent être analysés selon la grille des conventions regroupées pour l'information statistique (CRIS, encadré 2). En 2006, dans certains regroupements conventionnels, les salaires sont très supérieurs à la moyenne : les branches des banques, des établissements

Encadré 2

CONVENTIONS ET ACCORDS : ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

Le code du travail fixe les règles générales applicables aux relations de travail entre les employeurs et les salariés de droit privé. Dans ce cadre, les partenaires sociaux négocient des conventions et accords qui viennent compléter le droit du travail. La convention collective couvre l'ensemble des conditions d'emploi, de formation professionnelle et de travail ainsi que les garanties sociales, tandis que l'accord se limite à un ou plusieurs objets de négociation.

Le champ d'application des conventions et accords peut être interprofessionnel ou professionnel. Il s'agit dans ce dernier cas d'une convention ou accord « de branche ». Une convention collective de branche couvre l'ensemble des relations de travail dans un champ professionnel donné. D'éventuels accords peuvent se greffer sur la convention collective de branche, l'ensemble constitue dès lors le dispositif conventionnel de la branche.

Le champ d'application des accords et des conventions de branche

Toute convention collective délimite un champ d'application catégoriel (catégories de salariés intéressées par le texte), un champ d'application géographique (national, régional, départemental ou local), un champ d'application professionnel défini en termes d'activités économiques.

L'extension des accords et des conventions collectives

Le cadre juridique de la négociation collective, établi en 1919, ne prévoyait aucune obligation d'application de la convention collective. Depuis la loi du 24 juin 1936, un texte conventionnel peut être « étendu » par le ministère dont il dépend (celui chargé du travail ou celui chargé de l'agriculture). Il s'impose alors à toutes les entreprises de son champ d'application. Si la majeure partie des grandes conventions collectives sont étendues, ce n'est toutefois pas une généralité. Une convention collective peut ainsi être étendue, non étendue ou en voie d'extension (lorsque le processus d'extension n'est pas encore parvenu à son terme). Dans les deux derniers cas, l'application de la convention n'est pas obligatoire pour les entreprises non adhérentes aux syndicats signataires.

L'identification des conventions collectives

Pour identifier les conventions collectives gérées par le ministère chargé du travail, la Direction générale du travail a créé « l'identifiant de convention collective » (IDCC). Ce numéro à quatre chiffres est attribué à chaque texte présent dans la base de données des conventions collectives. Depuis 2005, les fichiers de déclarations annuelles de données sociales (DADS) comportent le code IDCC.

LES CONVENTIONS REGROUPÉES POUR L'INFORMATION STATISTIQUE (CRIS)

En France, les statistiques économiques sur l'emploi et les salaires sont habituellement construites selon la nomenclature d'activités française (NAF) et souvent publiées et commentées selon la nomenclature économique de synthèse (NES), dont les regroupements visent à refléter le comportement d'agents économiques confrontés à leur marché, alors que la structuration de la NAF fait intervenir d'autres critères comme les spécificités techniques du processus de production ou son organisation en filières de production.

Conçue pour permettre le traitement de données statistiques, la grille d'analyse des « Conventions regroupées pour l'information statistique » (CRIS), élaborée par la DARES, est un ensemble de regroupements de branches conventionnelles à trois niveaux : le niveau CRIS1, le moins détaillé, comprend 25 postes, le niveau CRIS2 en comprend 64 et le niveau CRIS3, le plus détaillé, en comporte 137 [7]. La version 2008 de cette grille a été constituée à partir de la liste des conventions à jour au 1^{er} mars 2008. La CRIS sera mise à jour chaque année pour tenir compte des textes nouvellement créés ou des textes « archivés ».

financiers et des assurances offrent les salaires moyens les plus élevés avec plus de 2 900 euros nets par mois pour les salariés à temps complet (tableau 5). Suivent ensuite, avec des salaires nets compris en moyenne entre 2 400 euros et 2 700 euros, les branches des bureaux d'études et prestations

de services aux entreprises, de la chimie et pharmacie, des professions juridiques et comptables. À l'opposé, les salaires nets les plus faibles (moins de 1 400

euros par mois en moyenne) sont enregistrés dans les branches du nettoyage, de la manutention, de la récupération et de la sécurité.

Nicolas BIGNON (Dares).

Tableau 5
Les rémunérations mensuelles moyennes des salariés à temps complet par branches professionnelles en 2006

Conventions regroupées pour l'information statistique CRIS1 dont : IDCC - Conventions collectives	Effectif salarié au 31/12/2006	Part des salariés à temps complet (en %)	Rémunération brute mensuelle (en euros)	Salaire net mensuel (en euros)
A : Métallurgie et sidérurgie	1 887 200	93	3 043	2 247
dont : 0054 - Métallurgie région parisienne	288 100	94	2 677	1 959
0650 - Métallurgie cadres	438 700	89	5 475	4 028
B : Bâtiment et travaux publics	1 374 200	95	2 283	1 711
dont : 1596 - Bâtiment ouvriers jusqu'à 10 salariés	357 700	96	1 756	1 327
1597 - Bâtiment ouvriers plus de 10 salariés	458 600	97	1 941	1 462
1702 - Travaux publics ouvriers	167 100	98	1 999	1 499
2609 - Bâtiment ETAM (employés, tech., agents de maîtrise)	204 600	84	2 545	1 891
C : Chimie et pharmacie	518 100	84	3 491	2 517
dont : 0044 - Industries chimiques	238 900	92	3 635	2 607
0176 - Industrie pharmaceutique	135 800	88	4 026	2 897
1996 - Pharmacie d'officine	108 000	60	2 196	1 633
D : Plastiques, caoutchouc et combustibles	259 700	94	2 831	2 078
dont : 0292 - Plasturgie	140 400	93	2 419	1 812
E : Verre et matériaux de construction	218 000	94	2 537	1 853
F : Bois et dérivés	312 600	91	2 346	1 754
G : Habillement, cuir, textile	516 800	76	2 176	1 642
dont : 0018 - Industries textiles	101 700	90	2 257	1 693
H : Culture et communication	559 300	84	3 142	2 331
dont : 1518 - Animation (ex socio-culturelle)	144 700	60	1 997	1 517
I : Agro-alimentaire	786 700	85	2 252	1 676
dont : 0843 - Boulangeries pâtisseries artisanales	110 600	73	1 683	1 279
J : Commerce de gros et import - export	350 600	91	2 783	2 085
dont : 0573 - Commerces de gros	310 900	91	2 637	1 980
K : Commerce principalement alimentaire	661 300	64	2 083	1 550
dont : 2216 - Commerce détail et gros à prédominance alimentaire	654 200	64	2 083	1 548
L : Commerce de détail principalement non alimentaire	409 700	81	2 220	1 655
dont : 1517 - Commerces de détail non alimentaire	136 500	79	2 210	1 672
M : Services de l'automobile et des matériels roulants	491 300	90	2 232	1 673
dont : 1090 - Services de l'automobile	431 900	90	2 210	1 656
N : Hôtellerie, restauration et tourisme	888 800	72	1 987	1 509
dont : 1979 - Hôtels cafés restaurants	552 600	77	1 933	1 478
O : Transports (hors statuts)	809 400	92	2 340	1 766
dont : 0016 - Transports routiers	608 100	92	2 190	1 648
P : Secteur sanitaire et social	764 400	70	2 267	1 707
dont : 0029 - Hospitalisation à but non lucratif	124 900	70	2 559	1 901
2264 - Hospitalisation privée	182 300	77	2 091	1 589
Q : Banques, établissements financiers et assurances	698 600	86	4 082	2 925
dont : 1672 - Sociétés d'assurances	118 900	85	3 896	2 760
2120 - Banques	329 100	87	4 313	3 060
R : Immobilier et activités tertiaires liées au bâtiment	337 400	79	2 798	2 113
dont : 1527 - Immobilier	196 300	76	2 843	2 166
S : Bureaux d'études et prestations de services aux entreprises	663 100	90	3 504	2 624
dont : 1486 - Bureaux d'études techniques	586 700	90	3 659	2 739
T : Professions juridiques et comptables	218 000	82	3 189	2 407
dont : 0787 - Cabinets d'experts comptables	122 600	82	3 214	2 419
U : Nettoyage, manutention, récupération et sécurité	598 900	68	1 830	1 398
dont : 1351 - Prévention et sécurité	124 400	91	1 670	1 279
1810 - Entreprises de propreté	355 700	49	1 607	1 253
V : Branches non agricoles diverses	503 700	74	2 377	1 784
dont : 2596 - Coiffure	106 900	71	1 584	1 199

Source :
Insee, Dads.

Lecture : En 2006, dans le regroupement de niveau 1 de la CRIS, Métallurgie et sidérurgie, la rémunération mensuelle brute d'un salarié à temps complet s'est élevée en moyenne à 3 043 euros. Au sein de ce regroupement, dans la branche Métallurgie cadres (IDCC 0650), elle atteint 5 475 euros.

Champ : ensemble des salariés à temps complet des entreprises du secteur privé et semi-public (hors intérim), France entière.

Les effectifs au 31/12/2006 ne concernent que la France métropolitaine.

Bibliographie

- [1] Bessière S., Depil S. (2008), « Les salaires dans les entreprises en 2006 : une hausse modérée », *Insee Première*, Insee, n° 1174.
- [2] Mathern S. (2007), « Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre au 4^{ème} trimestre 2006 », *Premières Synthèses*, Dares, n°13.2.
- [3] Berry J.-B. (2007), « Les bénéficiaires de la revalorisation du SMIC au 1^{er} juillet 2006 », *Premières Informations*, Dares, n° 13.1.
- [4] Vittek G. (2007), « La construction progresse encore en 2006 », *Insee Première*, Insee, n° 1145.
- [5] De Riccardis N., Ponceau J. (2007), « L'emploi salarié au quatrième trimestre 2006 », *Premières Informations*, Dares, n° 12.1.
- [6] Fresson-Martinez C. (2007), « L'industrie automobile en perte de vitesse en 2006 », *Insee Première*, Insee, n° 1149.
- [7] Berry J.-B., Combault P. (2008), « Évolution des salaires de base par branches professionnelles en 2007 », *Premières Informations*, Dares, n° 26.3.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et le Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15.
www.travail.gouv.fr (Rubrique Études, Recherche, Statistique de la DARES)
Directeur de la publication : Antoine Magnier.

Téléphone Publications : 01.44.38.22. (60 ou 61) Documentation : 01.44.38.23. (12 ou 14) / Télécopie : 01.44.38.24.43

Réponse à la demande : 01.44.38.23.89 / e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Rédactrice en chef : Alice Guerber-Cahuzac. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton.

Maquettistes : Daniel Lepasant, Guy Barbut, Thierry Duret.

Conception graphique : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi

et Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité. Reprographie : DAGEMO.

Abonnements : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Publicité : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité.

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.